

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT POUR LE 3/11 ANS – AUTORISATION DE SIGNER LE
CONTRAT 2017-2021**

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



2017-07-087-DR/CPA - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT POUR LES 3-11 ANS - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT 2017-2021

Conformément aux articles L1411-1 et suivants du CGCT, la Commune de TARNOS a décidé de déléguer les activités de loisirs sans hébergement pour les 3-11 ans de la Commune, par délibération en date du 9 février 2017.

La durée envisagée est de 2 ans renouvelable une fois deux ans. La prise d'effet de la convention de délégation de service public est prévue au 4 septembre 2017.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 17 février 2017 avec une date limite de réception des candidatures le 23 mars 2017.

Deux offres ont été reçues : l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos et l'Association Loisirs et Citoyenneté Grand Sud de Toulouse

Lors de sa réunion du 5 mai 2017 la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'analyse des offres qu'elle a jugées conformes au cahier des charges et recevables. Des négociations avec les deux candidats ont été engagées.

A l'issue de ces négociations retranscrites dans le rapport de négociation et ses annexes, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu les articles L1411-1 du CGCT et suivants,

Vu la délibération du 9 février 2017, décidant de la délégation de l'accueil sans hébergement pour les 3-11 ans de la Commune,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public,

Vu le rapport de négociations et ses annexes présentant les motifs du choix et l'économie générale du projet,

Vu le contrat de délégation,

Considérant que l'offre présentée par l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos répond le mieux aux critères de jugement des offres,

DELIBERE

APPROUVE le choix de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos comme délégataire

APPROUVE le contrat de concession de service public



AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'Association pour le Centre de Loisirs sur les bases du contrat annexé à la présente délibération pour un budget global d'exploitation de 5 255 448 euros et une contribution pour obligation de service public de 3 655 519 euros sur la durée totale la délégation de 4 ans à compter du 4 septembre 2017.

Vote: 28

Pour: 28

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2017

Le Maire

